



## Parlez-nous franchement

**SAMEDI 9 MARS 2019**  
**QUARTIER DU VERNAND**

Tous les deux mois, nous allons à la rencontre des habitants dans un des dix quartiers de la Ville d'Annemasse. Le but de ces réunions est de pouvoir échanger avec vous librement et cordialement sur tous types de sujets. Depuis le début du mandat, c'est notre troisième passage dans le quartier du Vernand.

### PARC DU VALEURY

Le parc de Valeury est très fréquenté le soir par des personnes peu respectueuses du voisinage et des espaces publics.

S'agissant d'une question de respect, nous vous proposons de faire passer, d'une part les médiateurs pour les problèmes de voisinage, et d'autre part la Brigade Incivilités Propreté pour les problèmes de dégradation du parc.

Très régulièrement, des scooters empruntent le cheminement piétons à vive allure, nous craignons qu'il y ait un jour un accident. Une barrière en chicane a été installée en bas du cheminement, pourriez-vous mettre la même en haut ?

Il est très difficile, voir impossible pour les agents de la police de poursuivre un scooter en pleine vitesse. Mais nous allons étudier la possibilité d'installer une deuxième chicane.

### RUES DU VERNAND ET DE VALEURY

Sur certaines sections des rues du Vernand et de Valeury, il existe un trottoir, mais sur d'autres sections, les piétons sont obligés de marcher sur la voirie. Serait-il possible de créer un trottoir continu ?

Les projets de réaménagement de ces deux rues sont maintenant programmés.

- Pour la rue du Vernand, le cabinet Geoprocess a été mandaté pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux électriques. Les aménagements devront favoriser les mobilités douces, notamment sécuriser les cheminements piétons, et éviter le transit des véhicules extérieurs au quartier. Les études seront menées en co-construction avec les habitants du Vernand. Le 22 mars, lors du forum de quartier il sera demandé aux habitants qui souhaitent se mobiliser sur le projet, de s'inscrire pour participer au comité de pilotage.



Les études se dérouleront d'avril à octobre 2019, et les travaux s'étaleront sur 3 ans de 2020 à 2022. Avant les travaux de réaménagement, auront lieu des travaux de réseaux : réfection des réseaux d'eau et enfouissement des lignes aériennes.

- Pour la rue de Valeury, les études seront menées par les services municipaux fin d'année 2019, les travaux devraient se réaliser au premier semestre de l'année 2020.

La première phase d'études va prochainement démarrer. Plusieurs scénarios de circulation seront étudiés : sens unique sur certains tronçons de rue, alternat, chicane, réduction de vitesse... Ils seront soumis aux habitants et discutés en comité de pilotage pour bien mesurer les impacts.

### Quelle implication demandez-vous aux habitants qui participeront au comité de pilotage ?

Nous souhaitons que ces personnes soient présentes autant que possible à chaque comité de pilotage pour participer aux décisions qui seront prises. Il est prévu 4 réunions pendant la durée des études : d'avril à octobre.

## RUE DU PLANET

**Le cheminement piétons de la rue du Planet au droit de la rue du Mont Gosse s'est peu à peu éboulé dans le talus.**

### Qu'avez vous prévu pour le restituer ?

Les travaux de reprise du soutènement sont programmés de fin avril jusqu'à fin mai 2019. Les interventions seront partagées entre les entreprises Colas et Aximum. Pendant la durée des travaux, la chaussée sera fermée au droit du mur de la résidence communale. Vu l'emprise des travaux, il ne

sera pas possible de laisser une continuité piétonne. Les piétons seront redirigés vers le boulo-drome pour rejoindre la route d'Étrembières.

Pour les véhicules légers, les entrées et sorties seront possibles des deux cotés. La partie basse de la rue sera mise en double sens de circulation depuis la route d'Étrembières.

**Le positionnement de certains potelets et bordures le long de la rue du Planet au niveau des jardins familiaux n'est pas très fonctionnel, ni pour le cheminement des piétons, ni pour le stationnement des véhicules.**

Ces potelets et bordures pourront être déplacés dans le cadre des travaux de mini-soutènement.

**Nous sommes très satisfaits de l'aménagement que vous avez réalisé l'année dernière à l'intersection de la rue du Planet et de la route de Bonneville.**

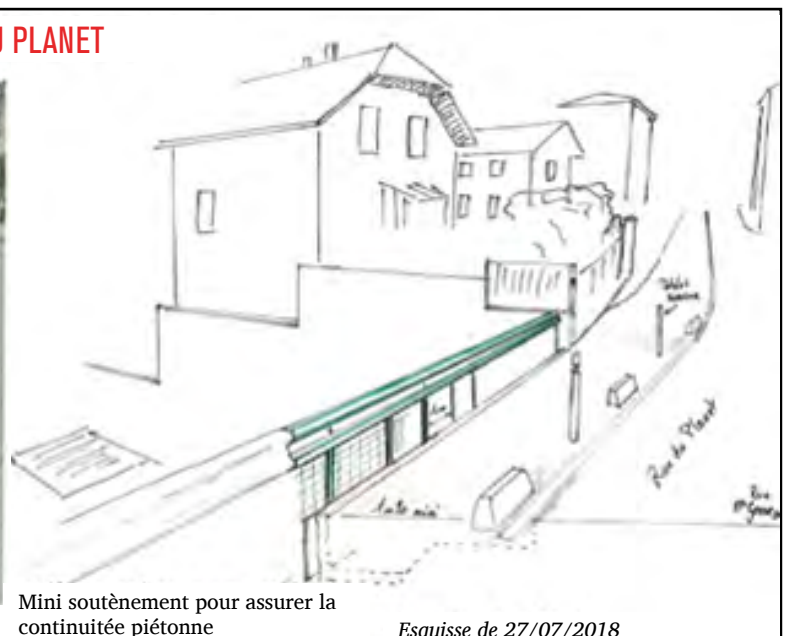


La mise en impasse de la rue du Mont Gosse obligeait les habitants de la rue du Planet à redescendre systématiquement vers la rue d'Étrembières, même s'ils allaient dans une direction opposée. Nous avons donc fait un aménagement qui leur permettait de rejoindre rapidement la route de Bonneville en utilisant la contre-allée.



L'existant en juillet 2018

## RUE DU PLANET



Mini soutènement pour assurer la continuité piétonne

Esquisse de 27/07/2018



## PROPRETÉ – COLLECTE DES DÉCHETS

Le parking adjacent au 46 rue de Valeury est communal, or ce sont les propriétaires des maisons qui en assurent la propreté. Pourriez-vous demander au balayeur d'y passer quand il fait sa tournée ?



Ce parking est bien sur une parcelle communale, son nettoyage sera donc pris en compte dans la tournée de l'agent municipal.

Le conteneur à verre de la rue de Valeury est souvent plein. Pourriez-vous en rajouter un deuxième ?



Nous allons transmettre la demande au service de collecte des déchets d'Annemasse Agglo.

➤ *Pour toutes demandes relatives aux conteneurs : fréquence de vidage, nombre, consigne de tri, les habitants peuvent également solliciter en direct Annemasse Agglo aux coordonnées suivantes : Ambassadeurs du tri  
- tél. +33 (0)4 50 87 88 88  
- email : [infotri@annemasse-agglo.fr](mailto:infotri@annemasse-agglo.fr)*

Pourriez-vous faire installer un conteneur pour le tri sélectif car il y a souvent divers déchets entreposés au pied du conteneur, cela éviterait à vos agents de devoir les ramasser ?

Sauf cas exceptionnels, nous n'installons plus de conteneurs de tri sélectif sur les espaces publics depuis que la collecte au porte à porte a été instaurée. En effet, nous avons constaté qu'au lieu de diminuer les dépôts sauvages à même le sol, cela les augmentait.

Pourriez-vous nous rappeler les consignes de tri ?

Pour connaître précisément toutes les consignes, vous pouvez consulter le site internet de l'Agglomération au lien suivant :

➤ <https://www.annemasse-agglo.fr/services-et-demarches/dechets/consignes-de-tri>

De nombreux objets sont entreposés en vrac sur la propriété située dans l'angle du virage de la rue de Valeury.

S'agissant d'une parcelle privée et close, la Ville n'est pas habilitée à intervenir.

Il y a très régulièrement un tas de déchets sur les espaces privatifs de l'immeuble situé 2 rue des Eaux Belles.



Un signalement sera adressé au bailleur social de cet immeuble : SA Mont Blanc.

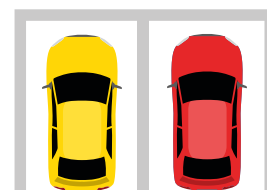
## STATIONNEMENT

Le stationnement en épis au droit de l'impasse du Gouttard est souvent occupé par des camionnettes qui dépassent sur la voirie et qui gênent la visibilité.

Ce problème sera traité dans l'étude de réaménagement de la voirie. Cependant si on remplace le stationnement en épis par du stationnement longitudinal, on perdra en capacité.

Que faire quand on constate un cas de stationnement abusif ?

Sur l'espace public, les stationnements sur des emplacements non autorisés sont verbalisés par la police municipale, dans le cadre des tournées des patrouilles.



En ce qui concerne le stationnement ventouse : nous vous invitons à le signaler à la police municipale au : 04 50 87 04 80. La police se déplacera une première fois, puis une deuxième fois pour constater que le véhicule n'a pas bougé. Celui-ci sera alors emmené à la fourrière.

**Nous vous remercions de bien vouloir transmettre, ou relancer les services pour des véhicules ventouses suivants : 2 voitures, rue du Planet ; 2 voitures rue du Saget.**

La demande sera transmise à la police municipale.

## CIRCULATION - VITESSE

**Le virage de la rue de Valeury est dangereux pour les piétons. Les voitures roulent vite alors qu'il y a peu de visibilité.**

Dans le projet à venir, la limitation de vitesse à 30 km/h dans cette rue sera accompagnée d'aménagements contraignants. La pose d'un panneau lumineux clignotant pour rappeler la limitation peut également être envisagée.

**Personne ne respecte le stop situé rue de Valeury à l'intersection avec la rue du Mont Gosse.**

Le marquage au sol étant effacé, il sera prochainement retracé.

Pour information, la rue du Mont-Gosse a été mise en impasse il y a quelques années car nous avons constaté que de nombreux véhicules empruntaient cette rue en sens interdit pour rejoindre rapidement la rue du Planet puis la route d'Étrembières.

**Lors du dernier PNF nous avons demandé qu'un passage piétons soit marqué sur la rue du Planet entre la sortie de la mosquée et les jardins familiaux.**

Le service voirie prendra contact avec le représentant de la mosquée pour étudier s'il est possible de marquer cette traversée piétonne.

**Le sens interdit de la rue de la Drague n'est pas respecté. Pourriez-vous rajouter un deuxième panneau d'interdiction de tourner à gauche en amont du premier pour que les véhicules ne soient pas pris au dépourvu ? Comme la rue est étroite et qu'il n'y a pas de trottoir, la limitation de vitesse à 50 km/h semble insuffisante. Pourriez-vous instaurer une limitation à 30 km/h ? Lorsque vous referez la chaussée, pourriez-vous prévoir des aménagements pour inciter les véhicules à respecter la vitesse ? Le marquage au sol pour signaler le double-sens cyclable est effacé.**

Nous pouvons prendre rapidement un arrêté pour limiter la vitesse des véhicules à 30 km/h dans cette rue.

Après avoir instauré la limitation de vitesse, nous pourrions installer, pour quelques semaines, un radar pédagogique indiquant la vitesse.

Les travaux de reprise de la chaussée sont prévus cet été. Une rencontre aura lieu avec les habitants au préalable pour voir si des petits aménagements peuvent être réalisés pour réduire la vitesse.

Le marquage au sol sera repris après les travaux de réfection.

Une demande sera adressée au service voirie pour rajouter un panneau d'interdiction de tourner à gauche, rue du Vernand.

**Nous avons vu que des câbles avaient été installés ces derniers mois sur les traversées de certaines routes. S'agit-il de câble pour compter le trafic ? Et si c'est le cas, est-ce qu'il relève aussi la vitesse ?** Ce sont bien des comptages de trafic mais ils ne relèvent pas la vitesse.

## URBANISME - FONCIER

**La Ville a-t-elle l'intention d'acheter le centre d'exploitation du Conseil Départemental situé rue de Valeury ?**

Pour l'instant le Département n'est pas vendeur. S'il l'était, il est probable que le prix de vente soit dissuasif pour la Commune, car les droits à construire sur cette parcelle sont élevés.

Pour votre information, le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté en juin 2017, a institué sur la commune des zones pavillonnaires. Concernant votre quartier : la partie à l'ouest de la rue de Valeury a été classée en zone pavillonnaire, celle à l'est reste constructible pour des immeubles.

**Quel est le devenir de la maison adjacente aux jardins familiaux ?**

Cette propriété a été acquise par la Mairie. Le projet est de la démolir pour agrandir l'espace vert et les jardins familiaux.

**Au vu des contraintes de stationnement dans le quartier, ne pourriez-vous pas plutôt y créer un parking ?**

Nous sommes conscients de la tension existante sur le quartier concernant le stationnement public. Cette tension existe sur tous les zones légèrement extérieures au centre-ville. Nous intégrerons votre suggestion quand nous lancerons les études d'aménagement de la parcelle, après démolition de la maison.

**Quels sont les projets sur les parcelles du bas de la rue des Aravis ?**

Deux projets sont en cours d'étude par la société SA Mont Blanc : la construction d'immeubles pour accession sociale, et la construction de petites maisons sociales pour reloger les personnes anciennement « gens du voyage » aujourd'hui « sédentarisées ».



La parcelle en contrebas du « talus » du Planet est vraisemblablement amenée à être construite à moyen terme. Des négociations sont actuellement en cours entre le propriétaire et un promoteur.

### **Pourquoi la Ville ne s'en porte pas acquéreur ?**

Quand la Commune achète des parcelles privées, elle paye le prix du marché. Leur valeur est fonction des « droits à construire ».

Le coût des terrains par rapport au budget municipal ne nous permet de multiplier les acquisitions foncières. Exceptionnellement, quand nous avons un projet d'intérêt général nous le faisons, par exemple pour créer des espaces de respiration, comme nous l'avons fait en 2015 pour le parc Olympe De Gouges.

### **Pensez-vous que ce soit possible d'avoir des « espaces de respiration » avec toutes ces voitures ?**

Dans le PLU, en ce qui concerne votre quartier, les obligations suivantes ont été instaurées :

- 1,2 places de stationnement doivent être construites pour 50 m<sup>2</sup> de logement,
- chaque logement doit disposer d'un cellier ou d'une cave, pour que les garages soient vraiment utilisés pour les voitures.

Les contraintes introduites dans le nouveau règlement ont également pour but de limiter le nombre de constructions et la densification de notre territoire. Aujourd'hui, en raison de l'attractivité économique, la démographie continue d'augmenter.

En parallèle, nous mettons beaucoup d'espoir sur un changement des comportements dans le rapport à la voiture. De toutes récentes données montrent que pour la première fois, le nombre de voitures par ménage est en légère baisse dans notre agglomération. Pour votre information, à Genève, 48 % des ménages n'ont pas de voiture. À Annemasse, la tendance devrait s'accroître avec la mise en place des grandes infrastructures de transport en commun fin 2019.

## **TRANSPORTS EN COMMUN ET DÉPLACEMENTS**

### **Quand seront mis en service le Léman Express et le tramway ?**

Le premier train du Léman Express circulera dès le 15 décembre 2019 à 5h05.

Aux heures d'affluence, il y aura des trains toutes les 10 minutes à destination de la gare de Cornavin.

La fréquentation de la nouvelle gare d'Annemasse devrait être multipliée par dix. Le nombre de voyageurs annuel devrait passer de 350 000 aujourd'hui à 4 000 000.

Cette nouvelle mobilité aura un impact très positif pour les annemassiens, mais également pour les habitants de la deuxième couronne. Ces derniers auront à disposition deux parking relais : le premier à l'extrémité de la zone d'activité route de Thonon, et le deuxième vers le lycée Jean Monnet. Ces deux parkings sont reliés à la gare par le bus à haut niveau de service (BHNS) Tango. Pour garantir un temps de trajet de 10 minutes entre les parkings et la gare, le bus tango circule en grande partie sur des voies de bus dédiées.

La mise en service du tram est prévue le même jour que celle du Léman Express : le 15 décembre 2019. Les travaux n'ont pas pris de retard, les premiers essais devraient avoir lieu à la fin du printemps.

### **Où se situera le terminus du tramway ?**

Dans cette première phase, le terminus est situé rue du Parc.

Le projet est de poursuivre le tram jusqu'au Lycée des Glières, avenue Verdun. Pour cette deuxième phase, les discussions sur le financement sont toujours en cours avec la Suisse.

### **Pourquoi le tram ne va pas à la gare ?**

Étant donné que le Léman Express assure déjà le lien entre la gare d'Annemasse et le centre de Genève, il n'était pas souhaitable que le tram ait le même parcours.

Nous avons misé sur la complémentarité entre les trois réseaux : train, tramway, et bus à haut niveau de service (BHNS). En outre, les trois réseaux sont interconnectés : place Deffaugt pour le tram et le BHNS, place de la gare pour le train et le BHNS.

### **La gare d'Annemasse sera-t-elle une gare oui-go ?**

La gare sera desservie par le TGV comme aujourd'hui.

La Ville a adressé une demande à la SNCF pour que l'accès au TGV soit augmenté. La mutation complète du quartier de la gare sur Annemasse, Ambilly et Ville-la-grand, va amener une clientèle importante pour la SNCF, cette dernière devra faire évoluer son offre en conséquence.





**Nous vous félicitons pour la construction de la voie verte. Elle est agréable et très utile.**



En effet, c'est un aménagement qui rencontre un vrai succès. Il y a du monde le week-end pour les promenades, mais encore plus en semaine pour les déplacements pendulaires entre la France et la Suisse.

**Aux intersections entre la voie verte et les rues communales, qui a la priorité entre cycliste et automobile ?**

Sur la partie française, les vélos doivent laisser la priorité. Des stops ont été installés à chaque intersection, ainsi que des barrières en chicane obligeant les vélos à s'arrêter ou au minimum à ralentir.

## DIVERS

Les deux grilles d'évacuation des eaux pluviales situées à l'intersection des rues Mont Gosse et Valeury sont obstruées. Une demande de curage sera adressée au service de l'eau d'Annemasse Agglo.

Les travaux de construction d'un immeuble route de Bonneville obligent les piétons à emprunter le trottoir d'en face. En conséquence, pourriez-vous faire marquer un passage piétons provisoire à cet endroit ?

Le marquage du passage piétons a été demandé à l'entreprise qui effectue les travaux.

**Est-ce normal qu'une entreprise qui réalise des travaux dans le cadre d'un projet privé puisse occuper des espaces publics ?**

Les chantiers ne pourraient pas se réaliser sans occupation même limitée de l'espace public (accès au chantier, branchement aux réseaux, aménagement des limites avec le domaine public...).

Chaque occupation du domaine public fait l'objet d'une demande adressée à la Mairie, trois semaines avant le démarrage des travaux. La demande est instruite, une rencontre sur place est organisée avec l'entreprise, pour limiter au maximum l'emprise et les impacts. Puis un arrêté d'occupation provisoire du domaine public est pris par le Maire ou son représentant. L'entreprise doit afficher l'arrêté et se conformer aux prescriptions qu'il contient.



Le compte-rendu de ces échanges est envoyé aux participants. Il est également disponible sur le site internet [www.annemasse.fr](http://www.annemasse.fr) rubrique La mairie/Participation citoyenne.